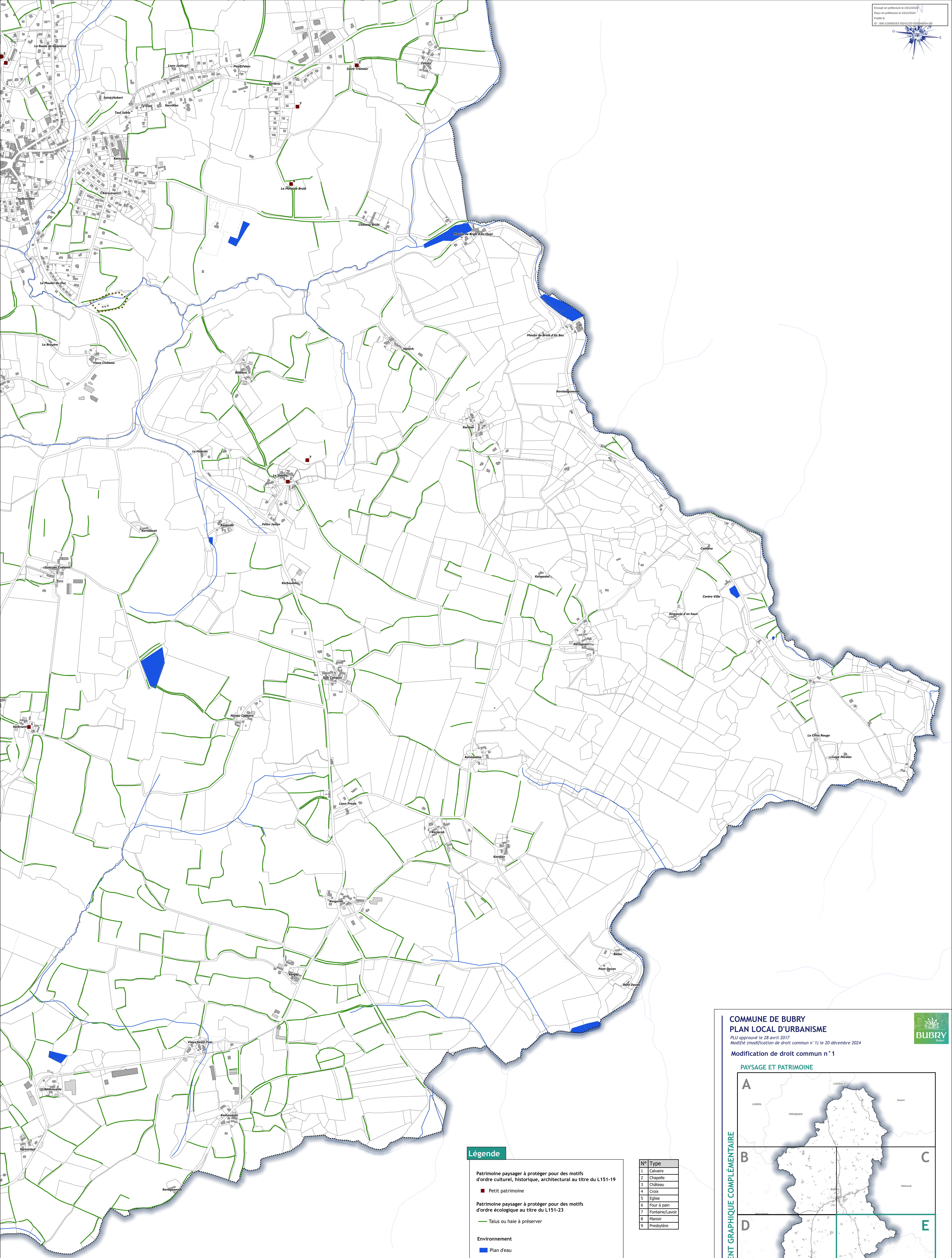




Légende

- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre du L151-19
- Petit patrimoine
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre du L151-23
- Talus ou haie à préserver
- Environnement
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Information
- Station d'épuration

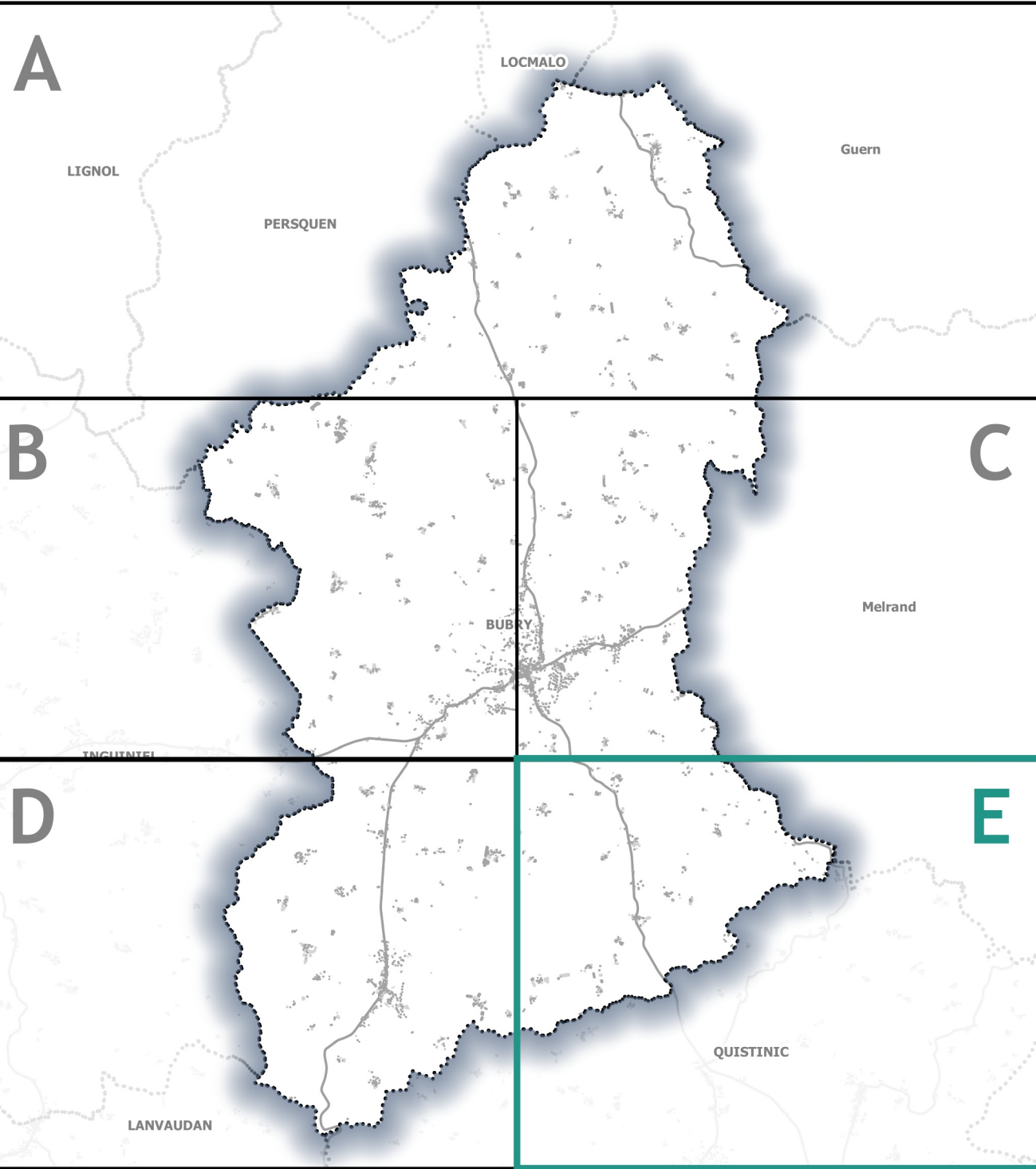
N°	Type
1	Calvaire
2	Chapelle
3	Château
4	Croix
5	Eglise
6	Four à pain
7	Fontaine/Lavoir
8	Manoir
9	Presbytère

COMMUNE DE BUBRY
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 28 avril 2017
Modifié (modification de droit commun n°1) le 20 décembre 2024

Modification de droit commun n°1

PAYSAGE ET PATRIMOINE



Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2024
Le Maire,
Roger THOMAZO

